

MESURES D'URGENCE ET PLAN DE RELANCE POUR LA MONTAGNE

400 millions d'euros pour nos montagnes

MESURES D'URGENCE ET PLAN DE RELANCE POUR LA MONTAGNE

400 millions d'euros pour nos montagnes

Auvergne-Rhône-Alpes est le premier domaine skiable et la première destination touristique mondiale en hiver, avec plus de 50 millions de nuitées habituellement. Notre région, dont les deux tiers du territoire sont situés en zone de montagne, compte 197 stations, représentant toute la richesse de notre patrimoine et la diversité de nos paysages. Stations de haute altitude, sites nordiques de moyenne montagne, stations-villages, notre région abrite une multitude de sites de sports d'hiver, riches et variés. Mais ce sont aussi des lieux de vie, avec des professionnels et des habitants engagés à faire découvrir et aimer nos montagnes.



D'un point de vue économique, **le tourisme hivernal en station dans notre région représente 120 000 emplois directs et près de 400 000 emplois indirects, pour un chiffre d'affaires avoisinant les 7,5 milliards d'euros.** La montagne est donc un joyau de notre patrimoine naturel, un lieu de vie dynamique, mais aussi l'un des fleurons de notre économie.

Dans ce contexte, la décision de ne pas ouvrir les remontées mécaniques en 2021 – intervenant après la fermeture anticipée en mars 2020 – représente un véritable cataclysme économique et social pour la montagne, mais plus globalement pour notre région, voire pour notre pays.

Cette décision n'impacte pas seulement les remontées mécaniques, mais elle emporte dans son sillage une multitude d'acteurs économiques. En effet, dans nos montagnes, on constate une réelle interdépendance économique : en fermant les remontées mécaniques, c'est toute une économie qui s'en trouve pénalisée, des commerçants de stations aux loueurs de matériel sportif, en passant par les professionnels du tourisme. Mais cette décision n'impacte pas seulement les acteurs en station : elle touche également les acteurs économiques en vallée. La montagne est un écosystème économique à part entière, prospère habituellement, mais qui, pour la première fois, est confronté à une crise inédite qui dépasse largement le seul secteur des remontées mécaniques.

Entre le 28 et le 31 janvier derniers, **Laurent WAUQUIEZ**, Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, s'est rendu dans nos massifs à la rencontre des acteurs de la montagne. Ses déplacements avaient pour objectif de compiler les demandes et les besoins des professionnels sur le terrain pour ensuite les présenter au gouvernement.



A la suite de ces échanges, le gouvernement a annoncé de nouvelles mesures en faveur des acteurs de la montagne. Mais celles-ci présentent encore un certain nombre d'angles-morts et, sans aide ou compensation, de nombreux acteurs de nos montagnes pourraient disparaître. De plus, pour l'heure, les professionnels en montagne ne disposent d'aucune visibilité : aucune date de réouverture des remontées mécaniques n'est envisagée. C'est pourquoi la Région Auvergne-Rhône-Alpes a décidé de mettre en œuvre **des mesures d'urgence et un plan de relance pour la montagne**. L'ensemble de ces dispositifs représente **un coût total de 400 millions d'euros**. Ce plan, composé pour moitié d'aides directes, s'axe autour de trois piliers :

- **Apporter des compensations aux oubliés des aides de l'État** : les entreprises créées ou reprises, les professionnels de santé, les centres de vacances, les ski-clubs, les viticulteurs, etc. ;
- **Le prêt montagne React Eu** ;
- **Un plan de relance pour la montagne** visant à développer l'activité hivernale, à faire de notre région la première Montagne Durable et à soutenir nos entreprises.

❖ **Accompagner les oubliés des aides de l'État :**

➤ **Les entreprises nouvellement créées ou en reprise :**

Ces entreprises, ne pouvant justifier un an d'existence, se trouvent exclues de la plupart des aides proposées par l'État. Malgré tout, comme tous les acteurs de la montagne, elles sont impactées par la crise et ont besoin d'un accompagnement. La Région propose, aux entreprises en reprise ou nouvellement créées de moins de 20 salariés, une subvention plafonnée à 10 000 euros, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2020, assise sur des annuités d'emprunt ou des dépenses d'investissement.

➤ **Aides aux cabinets médicaux et aux professionnels de santé :**

La fermeture des remontées mécaniques et la baisse de fréquentation de nos stations impactent également les cabinets médicaux et les professionnels de santé qui y exercent. Malgré tout, ces derniers se trouvent exclus de la plupart des aides de l'État alors même que leur chiffre d'affaires a connu une baisse considérable. Ces acteurs sont essentiels pour nos stations : sans aide, ils pourraient disparaître et laisser place à un véritable désert médical dans nos montagnes. Ainsi, la Région met en place une aide forfaitaire, plafonnée à 10 000 €, aux professionnels de santé (cabinets de médecins, chirurgiens-dentistes, masseurs kinésithérapeutes, pédicures-podologues, infirmiers, officines de pharmacie, sages-femmes, sociétés d'ambulances) ayant connu une baisse de chiffre d'affaires supérieure à 50% sur une période de trois mois.



➤ **Les centres de vacances indépendants :**

Notre région compte près de 350 centres de vacances, qui sont des vecteurs importants de développement économique et social. Ils ont en effet un impact économique positif dans nos stations, mais, du fait de leur vocation éducative et sociale, ils jouent aussi un rôle dans le renouvellement générationnel des clientèles sur le territoire. La crise sanitaire a largement fragilisé ces structures. La Région met ainsi en place une aide exceptionnelle pour financer l'amortissement des emprunts des centres de vacances indépendants sous forme de remboursement des mensualités d'emprunt à hauteur de 30 000 € par hébergement.

➤ **Les ski-clubs :**

Les associations sportives de montagne et les ski-clubs sont également durement touchés par la crise. La Région propose donc une aide forfaitaire en fonctionnement aux associations de ski-club de 5 000 € pour les ski-clubs de loisir et de 10 000 € pour les ski-clubs de compétition.



➤ **Les viticulteurs de montagne :**

Comme la grande majorité des acteurs économiques de montagne, les viticulteurs ont connu une baisse de leur chiffre d'affaires à la suite de la non-ouverture des remontées mécaniques. Il est donc proposé aux exploitations viticoles des Deux Savoie – ayant subi une baisse de chiffre d'affaires d'au moins 30% - une aide forfaitaire de 1 000 € / hectare, plafonnée à 15 000 €.

De plus, **un volet Montagne sera créé dans le Fonds Région Unie**. Les acteurs de la montagne pourront bénéficier de ce fonds et de ces aides.

❖ **Le prêt montagne Auvergne-Rhône-Alpes React Eu :**

La Région Auvergne-Rhône-Alpes met en place un prêt à destination des entreprises de moins de 250 salariés et des associations employeuses, situées sur le territoire d'une commune siège d'une station de montagne ou sur le territoire d'une commune membre de l'EPCI auquel la commune support de la station appartient.

Ce prêt, compris entre 10 000 et 300 000 €, est à taux 0, remboursable sur 7 ans dont 2 ans de différé, sans garantie.

❖ **Plan de relance montagne :**

Au-delà des mesures d'urgence exposées précédemment, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a mis sur pied un plan de relance pour la montagne ambitieux, doté de 70 millions d'euros, visant à préparer l'avenir de nos montagnes. Il s'articule autour de 4 axes :

➤ **Développer l'activité hivernale :** les efforts déjà entrepris au titre du Plan Montagne seront poursuivis, notamment vis-à-vis du volet neige, du volet hébergement, des aides aux petites stations, du volet « accès sécurisé aux stations » et ascenseurs valléens, et enfin pour le soutien aux classes de neige.



➤ **Diversifier l'offre touristique sur toute l'année :** la Région Auvergne-Rhône-Alpes a fait du développement du tourisme 4 saisons en montagne l'un de ses engagements premiers pour nos stations. Cet effort sera poursuivi, en soutenant les évolutions des sports et des activités de la saison d'hiver, en consolidant les stations de moyenne montagne, en investissant pour le tourisme d'été et d'intersaison, et en favorisant la diversification de la clientèle.

➤ **Faire de notre région la première Montagne Durable :** la Région poursuit ses investissements pour accompagner la transition énergétique des stations et leurs mutations vers un modèle de montagne durable. A ce titre, la Région financera des projets de mobilités douces et décarbonées (navettes autonomes, dameuses hydrogène, ascenseurs valléens, etc.), de gestion durable des ressources en eau et en électricité sur les domaines skiables,



d'urbanisme raisonné (rénovation énergétique des bâtiments, piétonnisation des centres-stations, etc.) et de préservation des espaces naturels.

- **Soutenir les acteurs économiques de la montagne**, avec la mise en place d'un fonds d'aide à l'investissement doté de 15 millions d'euros et la mobilisation du fonds souverain régional.



© Charles Pietri, Région Auvergne-Rhône-Alpes